



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/202
4 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du commerce et du développement

**Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme**

Cinquante et unième session

Genève, 1^{er}-5 septembre 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

La double approche des activités de coopération technique de la CNUCED mise en place il y a deux ans dans le cadre de la vaste réforme du système des Nations Unies a continué à être appliquée en 2007. Au niveau de la CNUCED, des mesures ont été prises pour renforcer la gestion de la coopération technique. Il a été créé au sein de la CNUCED un comité d'examen des projets, qui se réunit périodiquement. Des progrès ont été faits pour réduire le nombre des fonds d'affectation spéciale et pour y substituer des fonds thématiques d'affectation spéciale. Par rapport à 2006, les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 26 %, atteignant 37 millions de dollars environ. Les dépenses pour les activités de coopération technique ont, quant à elles, reculé de plus de 10 %, à 31 millions de dollars. La répartition géographique des projets réalisés est restée plus ou moins inchangée. La réalisation par la CNUCED de sept nouveaux projets, pour un budget total de 3,5 millions de dollars, a été approuvée dans le cadre de la cinquième tranche du Compte pour le développement. Le programme du Système douanier automatisé (SYDONIA) restait le plus gros programme de coopération technique de la CNUCED, représentant 36 % de l'ensemble des projets réalisés. Au niveau du système des Nations Unies, des mesures ont été prises pour appuyer le processus de réforme «Unis dans l'action» et de renforcement de la cohérence à l'échelle du système. La mise en place du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives conduit par la CNUCED, considéré comme un cadre et un instrument permettant à celle-ci de contribuer au processus, a été approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Groupe s'est réuni plusieurs fois, des initiatives importantes ont été prises et des avancées ont été faites dans plusieurs domaines. Sous l'égide du Groupe, des missions de programmation communes et des opérations concertées ont été entreprises dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU». Le champ d'action du Groupe s'amplifie rapidement et s'étend, au-delà des pays pilotes, à d'autres initiatives qui exigent une coordination interinstitutions, notamment:

- a) des arrangements pour assurer une plus large place à la composante commerce et capacités productives dans les opérations des Nations Unies pour le développement;
- b) la formulation de vues communes sur l'initiative d'aide au commerce;
- c) des programmes de formation interinstitutions à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies; et
- d) des opérations conjointes dans le contexte du Cadre intégré renforcé.

Le rapport contient des recommandations sur les moyens de renforcer l'efficacité des activités opérationnelles de la CNUCED.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED. Il décrit les activités d'assistance technique exécutées par la CNUCED en 2007 et donne des renseignements sur la mise en œuvre de la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement, intitulée «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED». Il rend compte également de la suite donnée par la CNUCED aux dispositions pertinentes de la résolution A/RES/62/208 de l'Assemblée générale, intitulée «Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies», et des implications en découlant pour l'exécution des activités d'assistance technique de la CNUCED.

I. SOURCES DE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

2. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale (c'est-à-dire les contributions volontaires des donateurs), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le budget-programme de l'ONU (voir le tableau 1).

Tableau 1. Les trois sources de financement principales de la coopération technique de la CNUCED, 2007

Fonds d'affectation spéciale 88,1 %	PNUD 3,9 %	Budget-programme de l'ONU 8 %
27,8 millions de dollars (13,8 % de moins qu'en 2006)	1,2 million de dollars (10,8 % de moins qu'en 2006)	2,5 millions de dollars (52,4 % de plus qu'en 2006)

A. Fonds d'affectation spéciale

3. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des fondations (voir le graphique 1). Quelque 80 pays et une vingtaine d'organisations multilatérales et autres versent des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. En 2007, ces contributions se sont élevées à 36,8 millions de dollars soit, en valeur nominale, 26,4 % de plus qu'en 2006 et 2,9 % de plus qu'en 2005 (voir le tableau 2). Entre 2004 et 2007, les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont augmenté en moyenne de 11 % par an. La dépréciation du dollar des États-Unis au dernier trimestre de 2007 expliquait en partie l'accroissement du montant en dollars des contributions en 2007 et leur taux d'augmentation, mais l'augmentation des contributions était surtout imputable à la hausse notable des ressources fournies par les pays développés et les donateurs multilatéraux. Les contributions reçues des pays développés ont augmenté de 30 % en valeur nominale, et représentaient 58 % environ des contributions totales aux fonds. Globalement, 17 pays développés ont versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2007. Les 11 pays énumérés ci-après, avec chacun une contribution supérieure à 500 000 dollars,

ont fourni 95 % des contributions de cette catégorie de pays aux fonds d'affectation spéciale: Allemagne, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Les contributions reçues des pays en développement étaient en recul de 17 % comparées à 2006, et représentaient 21 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Les trois quarts environ des contributions versées par les pays en développement provenaient des 10 pays suivants qui avaient versé chacun une contribution supérieure à 200 000 dollars: Albanie, Cambodge, Côte d'Ivoire, Géorgie, Haïti, Mauritanie, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine et Zimbabwe. La plupart des contributions de cette source prennent la forme d'autofinancements de projets de pays particuliers, soit par le pays bénéficiaire lui-même, soit par des dons, crédits ou prêts d'institutions de développement ou d'institutions financières aux niveaux régional et international. Comme les précédentes années, ces contributions ont servi en particulier à financer des projets de pays dans les domaines de la réforme douanière et de la gestion de la dette, ce qui souligne toute la pertinence et l'utilité des deux grands programmes d'assistance technique de la CNUCED, le programme SYDONIA et le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette).

Graphique 1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2006-2007

(En pourcentage du total)

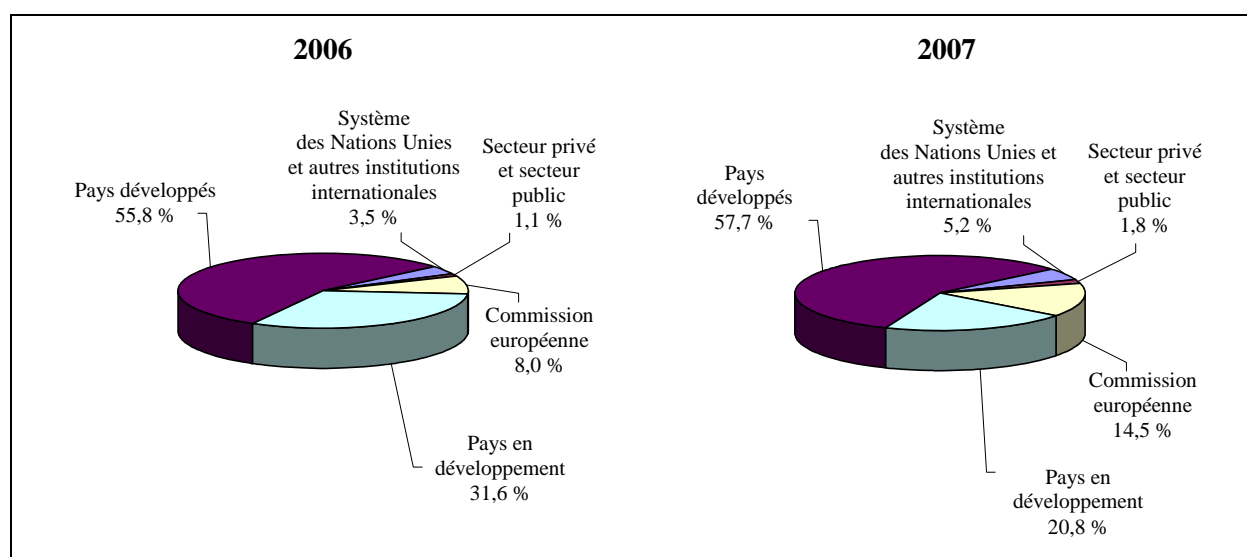


Tableau 2. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2004-2007^a*(En milliers de dollars)*

	2004	2005	2006	2007
Pays développés ^b	17 137	15 881	16 262	21 273
Pays en développement et pays en transition ^c	4 785	10 449	9 199	7 656
Commission européenne	691	2 888	2 343	5 330
Système des Nations Unies et autres institutions internationales	3 978	5 158	1 017	1 913
Secteur privé et secteur public	281	447	330	678
Total	26 873	34 823	29 151	36 851

^a Non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

^b Non compris les contributions au programme des experts associés.

^c La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même du donateur et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

4. Les contributions versées par les donateurs multilatéraux ont fortement augmenté, grâce aux contributions de la Commission européenne, qui ont plus que doublé par rapport à 2006. La Commission européenne reste le plus gros donateur multilatéral pour les activités opérationnelles de la CNUCED, puisqu'elle verse 8 % de l'ensemble des contributions aux fonds d'affectation spéciale. La contribution versée par la Commission européenne, d'un montant de 5,3 millions de dollars – en hausse de 127 % par rapport à l'année précédente – était essentiellement destinée à appuyer trois projets de pays dans le domaine de la réforme douanière, un projet de pays TrainForTrade et un projet interrégional sur les produits de base.

B. Dépenses

5. Les dépenses de coopération technique de la CNUCED financées à l'aide des trois sources précitées – fonds d'affectation spéciale, programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et PNUD – ont atteint 31,5 millions de dollars en 2007, en recul de plus de 10 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 3). Il convient de noter que 2006 avait été une année exceptionnelle, puisque les dépenses de coopération technique avaient bondi de 16 % par rapport à 2005. Sur une période de cinq ans – de 2003 à 2007 – les dépenses de coopération technique ont augmenté en moyenne de 3,2 % par an.

6. Les fonds d'affectation spéciale sont la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, et en 2007 ils ont servi à financer 88 % de l'ensemble des dépenses (voir le graphique 2).

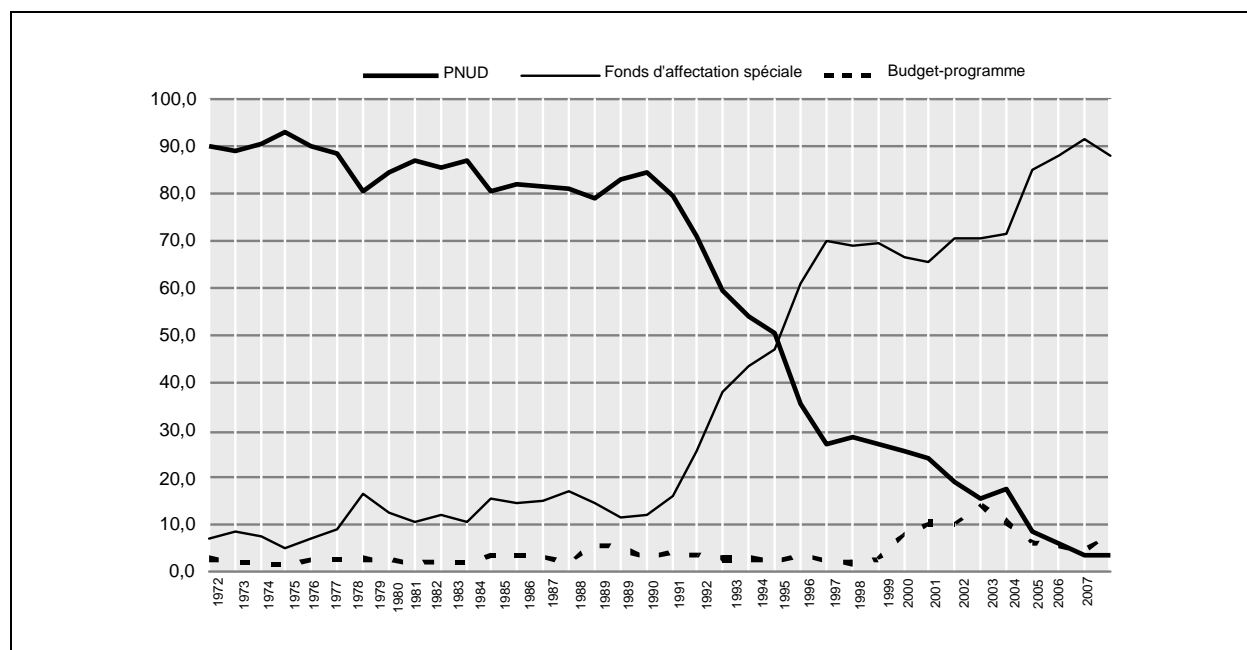
Tableau 3. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 2004-2007

(En millions de dollars)

	2004	2005	2006	2007
PNUD	2,6	1,9	1,4	1,2
Fonds d'affectation spéciale	26,3	26,8	32,2	27,8
Budget ordinaire et Compte pour le développement	1,7	1,7	1,7	2,5
Total	30,6	30,5	35,2	31,5

Graphique 2. Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2007

(En pourcentage du total des dépenses relatives aux projets)



C. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

7. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources sont inscrites au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 34 (Compte pour le développement). Les dépenses de coopération technique de la CNUCED dans le cadre de ces deux chapitres du budget-programme s'élevaient à 2,5 millions de dollars, soit 8 % des dépenses totales.

8. Les ressources fournies à la CNUCED dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique ont été légèrement supérieures à un million de dollars en 2007. Ces ressources permettent de fournir aux pays en développement et aux pays en transition des services consultatifs sectoriels et une formation dans les principaux domaines d'activité de la CNUCED. La composante formation du programme était essentiellement utilisée pour organiser et dispenser des formations sur les grands problèmes économiques internationaux afin de contribuer à la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence. En 2007, deux cours de ce type ont été organisés – l'un pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'autre pour les pays d'Afrique. En ce qui concerne le second volet des ressources inscrites au budget-programme – ressources provenant du Compte pour le développement –, il a été dépensé au total un montant de 1,5 million de dollars pour huit projets de la quatrième (exercice biennal 2004-2005) et de la cinquième (exercice biennal 2006-2007) tranche exécutés par la CNUCED en 2007.

9. En 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'exécution par la CNUCED de cinq projets proposés pour la sixième tranche du Compte pour le développement (2008-2009). Il s'agissait: a) de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme de six pays en développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); b) d'appuyer la prise de décisions et la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct en tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey; c) de promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord; d) de renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international; et e) de renforcer les capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

10. En plus de ces projets et compte tenu de la résolution A/RES/62/238 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement, il a été demandé à la CNUCED de proposer des projets additionnels qui pourraient être exécutés dans le cadre de la sixième tranche. Les deux projets suivants ont ainsi été approuvés: a) science, technologie et innovation au service du développement en Amérique latine; et b) renforcement des capacités pour faire face aux conséquences financières des chocs extérieurs et du changement climatique grâce à de nouveaux instruments de gestion des risques. Le budget total des sept projets que la CNUCED exécutera est de quelque 3,5 millions de dollars, soit le cinquième approximativement des ressources totales allouées au Compte pour le développement pour la sixième tranche. Tous les départements et les services du Secrétariat de l'ONU actifs dans le domaine économique et social sont en concurrence pour bénéficier des ressources du Compte pour le développement. Pour les six tranches consécutives, la CNUCED est un important partenaire dans le Compte pour le développement.

D. Ressources fournies par le PNUD

11. Les dépenses pour les projets financés par le PNUD sont tombées de 1,4 million de dollars en 2006 à 1,2 million de dollars en 2007, soit 4 % des dépenses totales.

E. Financement des experts associés

12. Outre les trois principales sources de financement de la coopération technique décrites ci-dessus, certains donateurs participent au financement du programme des experts associés de la CNUCED, qui s'inscrit dans le cadre du programme des experts associés des Nations Unies. En 2007, les pays suivants ont financé 10 postes d'expert associé dans les divers domaines d'activité de la CNUCED: Allemagne, Belgique, France, Italie et Pays-Bas.

13. Le programme permet à de jeunes professionnels originaires de pays développés ou de pays en développement de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Ce programme pourrait être renforcé. En effet, d'une part, le secrétariat de la CNUCED est prêt à accueillir de jeunes professionnels et à leur offrir l'opportunité d'acquérir une expérience dans une organisation internationale. D'autre part, ces jeunes professionnels peuvent apporter beaucoup à certains programmes.

14. Administrativement parlant, le programme des experts associés est géré depuis le Siège de l'ONU à New York. Le donateur engage des ressources pour prendre en charge pendant au moins deux ans le salaire et la couverture sociale de jeunes professionnels qui, pendant la durée de leur contrat, font intégralement partie du personnel des Nations Unies et s'acquittent de leurs fonctions en tant que tel. En ce qui concerne la CNUCED, les postes d'expert associé voulus sont définis par le secrétariat en fonction des besoins des divisions, et proposés aux donateurs. La sélection est faite par le secrétariat en consultation avec le donateur.

15. Le secrétariat remercie chaleureusement les donateurs qui ont régulièrement contribué à ce programme, et il espère qu'ils continueront à le faire. Les autres donateurs qui participent au financement du programme des experts associés des Nations Unies pourraient peut-être envisager d'inclure la CNUCED parmi les organismes qui bénéficient du programme. Il vaut d'être noté que certains donateurs contribuent au financement d'experts associés venant de pays en développement.

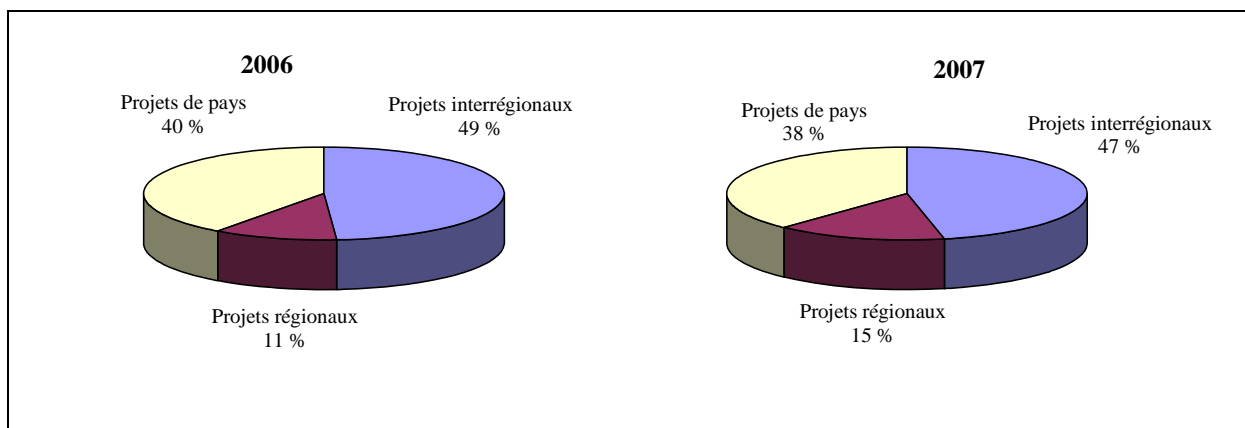
II. RÉPARTITION DES RESSOURCES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

A. Structure des projets de coopération technique

16. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets ou programmes de pays et de projets ou programmes régionaux et interrégionaux (voir le graphique 3).

Graphique 3. Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2006-2007

(En pourcentage des dépenses totales)



1. Projets interrégionaux

17. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont différents pays dans différentes régions bénéficient. La CNUCED exécute la plus grande partie de ses activités d'assistance technique dans le cadre de ces projets, qui ont représenté en 2007 47 % des dépenses totales. Les principales sources de financement des projets interrégionaux sont les fonds d'affectation spéciale financés par des contributions volontaires des gros donateurs bilatéraux de la CNUCED. En 2007, les contributions à ces fonds ont permis de financer 85 % des dépenses afférentes aux projets interrégionaux. Les autres sources de financement des projets interrégionaux sont le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

2. Projets régionaux

18. Les projets régionaux appuient des activités aux niveaux régional et sous-régional. Les projets comportant des activités dont bénéficient plusieurs pays à l'intérieur d'une région ou d'une sous-région relèvent eux aussi de cette catégorie. En 2007, les dépenses pour les projets régionaux ont représenté 15 % du total des dépenses. Parmi les principaux projets régionaux exécutés par la CNUCED en 2007 on peut mentionner: a) le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) et deux projets sous-régionaux SYDONIA en Afrique; b) le programme TrainForTrade et deux projets SYDONIA au niveau sous-régional dans la région Asie et Pacifique; et c) un projet sur le droit et la politique de la concurrence, le programme BioTrade et un projet sous-régional SYDONIA dans la région Amérique latine et Caraïbes.

3. Projets de pays

19. Les projets de pays constituent, en volume, la deuxième forme d'exécution des activités de coopération technique de la CNUCED. Avec des dépenses de 12 millions de dollars en 2007, ils ont représenté 38 % de l'ensemble des dépenses. La plupart des projets de pays sont soit

autofinancés soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. La plupart concernent les domaines de la réforme des douanes ou de la gestion de la dette.

B. Répartition thématique et géographique

20. SYDONIA est de loin le programme de coopération technique de la CNUCED le plus important. Bien qu'il y ait eu un recul de 10 % des dépenses totales pour les activités de coopération technique de la CNUCED en 2007, les dépenses au titre des projets SYDONIA sont restées au même niveau qu'en 2006, à 11,2 millions de dollars. La part des projets SYDONIA a ainsi été portée à 36 % de l'ensemble des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Les autres grands programmes de coopération technique de la CNUCED sont le SYGADE, et les programmes qui concernent les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, la politique de l'investissement et le renforcement des capacités, et les ressources humaines et les technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement des capacités (voir le tableau 4).

21. En 2007, la part de l'Afrique dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED est restée inchangée par rapport à 2006, à 20 % environ. On a enregistré un recul des dépenses au titre des projets de pays en Afrique, imputable à une diminution de 2 millions de dollars des dépenses essentiellement pour des projets de pays SYDONIA et à la réduction des dépenses dans leur ensemble. En revanche, les dépenses au titre de projets pour la région de l'Afrique ont fortement progressé en raison d'une augmentation importante des dépenses pour un projet régional SYDONIA et du démarrage des activités dans le cadre de deux nouveaux projets SYDONIA et d'un projet régional financé au moyen du Compte pour le développement. Les dépenses en faveur de la région Asie et Pacifique et de la région Amérique latine et Caraïbes sont restées plus ou moins inchangées. La part de l'Europe¹ est tombée de 3,5 % en 2006 à 2,2 % en 2007 à cause de la diminution des dépenses pour trois projets SYDONIA qui se sont achevés et pour un projet Empretec (voir le tableau 5 et le graphique 4). Les dépenses de coopération technique en Europe devraient augmenter avec les activités prévues dans le cadre de deux nouveaux projets SYDONIA qui ont démarré effectivement à la fin de 2007. Aucun projet régional n'est en cours d'exécution en Europe.

¹ Les projets de pays en cours d'exécution en 2007 en Europe comprenaient des projets en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans la Fédération de Russie, en Géorgie, en Lituanie, dans la République de Moldova et en Roumanie.

Tableau 4. Dépenses au titre des projets par division/programme, au 31 décembre 2007*(En milliers de dollars)*

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget- programme	Total	
				Montant	%
Mondialisation et stratégies de développement:					
Total	268	4 757	211	5 236	16,6
Politiques macroéconomiques et politiques du développement	-	181	211	392	1,2
SYGADE	268	4 355	-	4 623	14,7
Programmes spéciaux	-	224	-	224	0,7
Autres activités	-	-4	-	-4	0,0
Commerce international des biens et services, et des produits de base:					
Total	114	968	81	6 163	19,6
Analyse commerciale	53	492	-	544	1,7
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	64	2 973	81	3 118	9,9
Information commerciale	-	-7	-	-7	0,0
Produits de base	-	558	-	558	1,8
Commerce, environnement et développement	-	1 367	-	1 367	4,3
Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	-2	585	-	582	1,8
Investissement, technologie et développement des entreprises:					
Total	80	3 464	367	3 911	12,4
Analyse des questions d'investissement	25	447	-	472	1,5
Politiques générales et renforcement des capacités	28	2 277	367	2 671	8,5
Investissement, entreprises et compétitivité	27	609	-	637	2,0
Bureau du Directeur	-	130	-	130	0,4
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale:					
Total	755	12 323	519	13 598	43,2
Logistique commerciale	-	309	236	545	1,7
SYDONIA	755	10 473	-	11 229	35,6
Ressources humaines et TIC pour le développement des capacités	-	1 425	147	1 572	5,0
TIC et commerce électronique au service du développement	-	107	136	243	0,8
Bureau du Directeur	-	9	-	9	0,0

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget-programme	Total	
				Montant	%
Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux:					
Total	-	1 035	310	1 344	4,3
Division de la gestion:					
Total	-	205	1 045	1 249	4,0
Division de la gestion	-	205	-	205	0,7
Services consultatifs interdivisions	-	-	1 045	1 045	3,3
Total général	1 217	27 752	2 532	31 501	100

22. Lorsque l'on examine la répartition géographique des dépenses de coopération technique de la CNUCED et qu'il s'agit d'interpréter les données relatives à la part des différentes régions, il faut tenir compte des éléments suivants: a) seuls les projets régionaux et les projets de pays sont pris en compte pour calculer les parts des régions; b) la CNUCED n'est pas une institution financière et n'a pas de ressources propres pour exécuter ses activités opérationnelles, et elle est par conséquent tributaire d'autres sources de financement; c) les activités de coopération technique de la CNUCED sont exécutées en tenant compte des besoins et des demandes des bénéficiaires, et des préoccupations des donateurs; et d) la majorité des projets de pays sont soit «autofinancés» soit exécutés par la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de donateurs, qui sont décidés entre le pays bénéficiaire et son ou ses partenaires de développement. En outre, sachant que SYDONIA est de loin la principale activité de coopération technique de la CNUCED, il n'est pas surprenant que les projets qui s'y rapportent – qui sont uniquement des projets de pays et des projets régionaux – soient déterminants dans la structure globale des activités opérationnelles de la CNUCED, et donc dans leur répartition géographique.

Tableau 5. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2004-2007

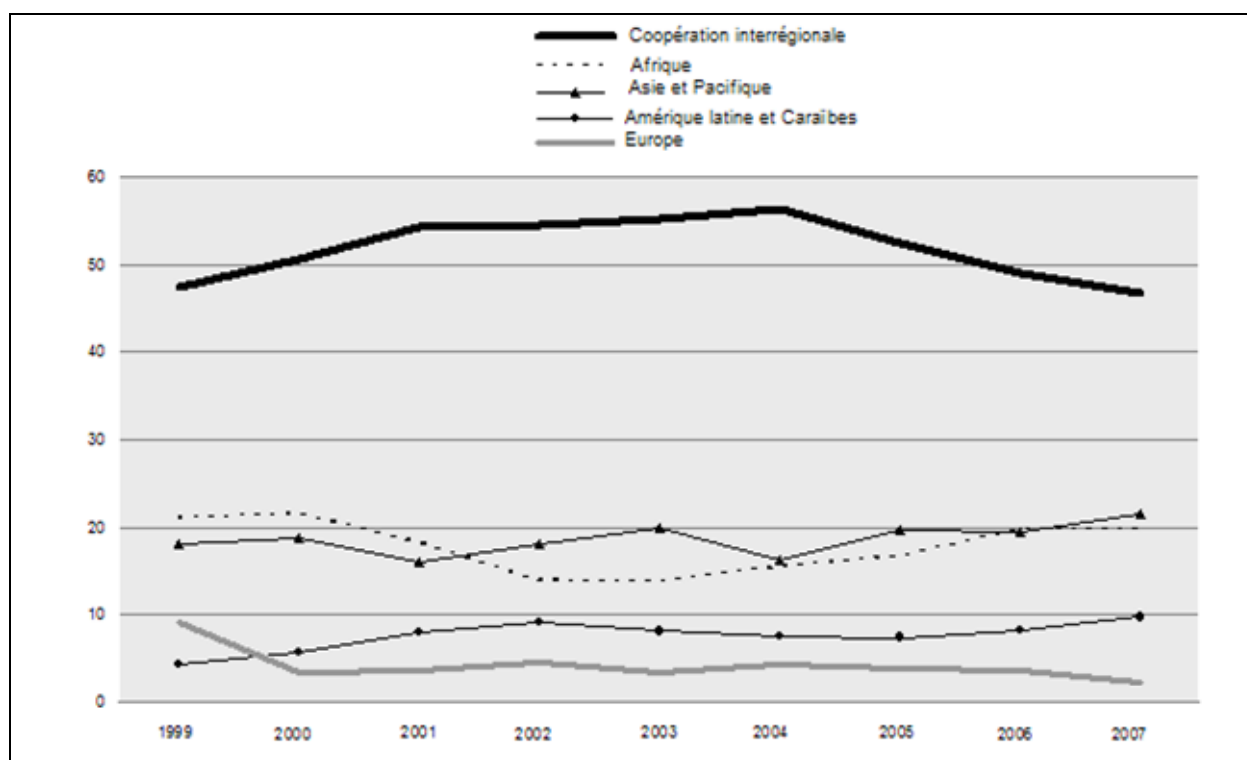
(En milliers de dollars)

	2004	2005	2006	2007	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Total	30 594	30 485	35 223	31 501	100,0
Par région:					
Afrique	4 929	5 103	6 985	6 249	19,8
Asie et Pacifique	5 056	5 975	6 841	6 748	21,4
Amérique latine et Caraïbes	2 138	2 265	2 887	3 056	9,7
Europe	1 360	1 155	1 241	701	2,2
Coopération interrégionale	17 111	15 987	17 269	14 747	46,8
Par programme:					
Mondialisation et stratégies de développement	3 809	4 206	4 602	5 236	16,6

	2004	2005	2006	2007	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Commerce international des biens et services, et des produits de base	7 281	8 880	9 664	6 163	19,6
Investissement, technologie et développement des entreprises	5 083	3 972	4 638	3 911	12,4
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	10 783	11 182	14 150	13 598	43,2
Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux	1 045	1 128	1 165	1 344	4,3
Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 22)	1 135	814	807	1 045	3,3
Direction de la gestion et des services d'appui	1 252	228	172	126	0,4
Service de la coopération technique	206	75	26	79	0,3
<i>Dont: Pays les moins avancés</i>	<i>10 415</i>	<i>11 394</i>	<i>12 758</i>	<i>13 072</i>	<i>41,5</i>

Graphique 4. Dépenses de coopération technique par région, 1999-2007

(En pourcentage du total annuel)



23. Conformément à sa stratégie pour fournir des services de coopération technique, la CNUCED accorde la priorité aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays qui ont les besoins les plus importants. Entre 2004 et 2007, les dépenses pour l'aide aux PMA ont progressé en moyenne de 8 % par an. La part des PMA dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED en 2007 a été de 13 millions de dollars, soit 41 % du total des dépenses. En 2006, cette part était de 36 %.

24. La deuxième phase du JITAP s'est achevée en décembre 2007. Les trois organisations concernées réfléchissent à un éventuel programme de suivi pour aider les pays d'Afrique à participer au système commercial multilatéral.

25. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA devrait être opérationnel sous peu. La contribution de la CNUCED à sa mise en œuvre exige une coopération accrue entre les divisions et un réel engagement vis-à-vis des pays bénéficiaires afin de pouvoir répondre rapidement aux demandes en matière de suivi et pour l'application des matrices d'action nationales. Puisque la CNUCED est l'une des organisations chargées de l'exécution, on peut aussi attendre d'elle qu'elle fournisse une assistance aux pays pour la préparation des projets, afin d'accélérer la présentation des propositions de projets par l'intermédiaire des instances appropriées en vue de leur évaluation et de leur financement dans le cadre des guichets 1 et 2. À travers le partenariat du Cadre intégré renforcé, la CNUCED coopérera étroitement avec les institutions des pays bénéficiaires, les autres organisations chargées de l'exécution et les facilitateurs des relations avec les donateurs pour tirer parti au maximum des compétences pertinentes quand une telle collaboration est indispensable pour certains projets afin d'obtenir un impact et des résultats optimaux.

III. VERS UN RENOUVEAU DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

A. Améliorer la structure et le fonctionnement

26. Les initiatives pour appuyer la mise en œuvre de la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement, intitulée «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED», ont été poursuivies résolument. Après des consultations avec les États membres, 17 modules thématiques (voir l'encadré 2), avec des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs existants ou nouveaux, ont été identifiés². L'objectif est maintenant d'engager un processus de regroupement dans le cadre de chaque module, afin de réduire le nombre des projets et de rationaliser les structures de la coopération technique de la CNUCED. Le processus doit être progressif, car le secrétariat ne peut pas fusionner les fonds d'affectation spéciale existants sans le consentement des donateurs. Ce processus de regroupement, que le Comité d'examen des projets est chargé de préparer, évolue au fur et à mesure des consultations tenues

² Au paragraphe 18 de sa décision, le Conseil du commerce et du développement – rappelant la recommandation 19 du rapport du Groupe de personnalités concernant la nécessité d'un regroupement des projets de coopération technique – a demandé au secrétariat d'engager, en consultation avec les États membres, le processus visant à établir des fonds thématiques d'affectation spéciale au sein des divisions et entre les divisions. Ce principe a été réitéré au paragraphe 217 de l'Accord d'Accra.

avec les États membres. Les modules thématiques serviront aussi guider l'action de la CNUCED pour la mobilisation de fonds. Il pourra être apporté des ajustements au nombre et à la portée des modules thématiques après plus amples consultations avec les États membres et en tenant compte des résultats des travaux de la douzième session de la Conférence.

27. Le regroupement des projets dans le cadre de fonds thématiques d'affectation spéciale permettra une meilleure intégration entre les projets et les programmes au sein des divisions et entre les divisions. Dans ce processus d'intégration, les décisions des donateurs concernant l'affectation à des fins spécifiques des ressources en termes d'activités et de bénéficiaires seront déterminantes. Les États membres voudront peut-être examiner cette question dans le cadre du Groupe de travail et donner au secrétariat des orientations pour la suite des travaux.

Encadré 1. La coopération technique de la CNUCED en quelques chiffres		
	2006	2007
• Nombre de projets ayant entraîné des dépenses*	281	296
• Nombre de projets multidonateurs à plus de cinq donateurs	20	21
• Nombre de nouveaux projets financés par un fonds d'affectation spéciale engagés	41	47
• Nombre de nouveaux projets engagés d'un budget inférieur à 200 000 dollars	23	24
• Nombre de projets et de programmes interrégionaux	129	131
• Nombre de projets et de programmes régionaux	31	29
• Nombre de projets de pays	121	136
• Nombre de projets de pays en faveur des seuls pays moins avancés	45	51
• Nombre de projets clos en termes financiers	57	46
• Nombre de pays ayant versé des contributions	78	80
• Nombre de projets autofinancés	63	62
• Nombre de projets financés par le PNUD	26	29
• Nombre de projets financés uniquement par la Communauté européenne	10	14
• Nombre de rapports financiers envoyés aux donateurs**	490	496
• Nombre de projets régionaux et interrégionaux, par division: 2006 – Mondialisation et stratégies de développement: 7; Commerce international des biens et services, et des produits de base: 56; Investissement, technologie et développement des entreprises: 35; Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: 46; Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux: 8; Direction exécutive et gestion: 8	160	
• 2007 – Mondialisation et stratégies de développement: 9; Commerce international des biens et services, et des produits de base: 55; Investissement, technologie et développement des entreprises: 34; Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: 44; Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux: 8; Direction exécutive et gestion: 10		160
• Contributions extrabudgétaires reçues, total (en dollars)	29 151 037	36 850 881
• Contributions extrabudgétaires reçues des 10 premiers donateurs, total (en dollars)	15 034 611	19 528 174

Encadré 1. La coopération technique de la CNUCED en quelques chiffres

	2006	2007
• Ressources du programme SYDONIA en pourcentage des dépenses totales	32 %	36 %
• Ressources du programme SYGADE en pourcentage des dépenses totales	11 %	15 %

* Les projets opérationnels n'entraînent pas tous des dépenses dans une année donnée.

** Pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, un rapport individuel est adressé à chaque donateur.

Note: Les projets énumérés dans le présent encadré ont entraîné des dépenses. Ils incluent aussi des projets qui sont achevés du point de vue opérationnel, mais qui ne sont pas encore clos en termes financiers.

Encadré 2. Modules thématiques de coopération technique de la CNUCED

Les modules ci-après qui se sont dégagés des consultations avec les États membres reflètent l'actuel mandat du secrétariat: a) renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale; b) capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information; c) développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté; d) politique de la concurrence et protection des consommateurs; e) commerce, environnement et développement; f) investissement étranger direct et activités des sociétés transnationales – tendances, impact et politiques; g) politiques, accords et facilitation en matière d'investissement; h) développement des entreprises; i) transparence, comptabilité et assurance; j) mondialisation et stratégies de développement; k) renforcement des stratégies de gestion de la dette des pays en développement; l) facilitation du transport et du commerce; m) politiques en matière de technologies de l'information et des communications et applications au service du développement; n) formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions; o) science, technologie et innovation; p) capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits pays en développement insulaires et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables; et q) appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés dans le contexte du Cadre intégré.

28. Le Groupe de travail devrait jouer pleinement son rôle de mécanisme de consultation entre les États membres sur tous les aspects de la coopération technique, y compris les questions concernant la structure financière, l'efficacité des ressources extrabudgétaires de la CNUCED et les moyens de les rendre plus pérennes et plus prévisibles. Dans le même temps, une utilisation plus efficiente de cet organe intergouvernemental favoriserait une meilleure adéquation entre les demandes de coopération technique et les ressources financières disponibles. Dans ce contexte, le Groupe de travail devrait examiner dans leur ensemble les besoins financiers pour les activités d'assistance technique de la CNUCED, sur la base d'une évaluation présentée par le secrétariat. Cette évaluation, déjà considérée et approuvée par le Comité d'examen des projets de la CNUCED, prendra en compte: a) les demandes d'assistance technique³; b) la capacité

³ Conformément au paragraphe 14 de la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement, le Service de la coopération technique a entrepris de recenser systématiquement

d'absorption du secrétariat; c) le bilan et/ou les évaluations passés du thème/projet proposé; et d) le montant des ressources extrabudgétaires disponibles pour le thème/projet proposé. L'importance des dépenses extrabudgétaires de la CNUCED – plus de 30 millions de dollars par an ces quatre dernières années – nécessite et justifie bien l'approche proposée. En outre, le regroupement des projets et le passage de fonds individuels d'affectation spéciale à des fonds thématiques – impliquant davantage de coordination entre les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat – rendent encore plus nécessaire et utile le Groupe de travail. Celui-ci, à condition d'être utilisé de façon plus efficace, peut contribuer à la mise en œuvre des paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra, qui préconisent, respectivement: a) de bien répertorier les demandes d'assistance et les fonds disponibles; b) d'accroître la prévisibilité, la transparence et la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique; et c) d'améliorer les procédures de mobilisation de fonds.

29. Le deuxième fait nouveau important pour la CNUCED concerne la création et le fonctionnement du Comité interdivisions d'examen des projets. Ce comité, composé de coordonnateurs représentant toutes les divisions de la CNUCED, sert de mécanisme interne de coordination, au niveau interdivisions, des politiques et des activités de la CNUCED en matière de coopération technique. Le Comité se réunit chaque mois. Il a pour fonctions d'examiner les propositions de projets d'assistance technique et d'en assurer le suivi. Depuis sa création récemment, en mars 2007, le Comité a renforcé les liens entre les travaux d'analyse du secrétariat et les activités de coopération technique, et il a facilité la coopération entre les divisions. Le Comité aide aussi à coordonner l'intégration des opérations de la CNUCED dans les programmes de pays des Nations Unies, et en particulier dans les programmes conjoints de l'initiative «Une ONU». Le Comité doit être renforcé afin de devenir un mécanisme de gestion efficace et transparent au sein du secrétariat. Il devrait formuler, à l'intention des hauts responsables, des propositions sur les nouvelles opérations à lancer et sur les initiatives pour la mobilisation de fonds.

B. Le rôle de la CNUCED dans la cohérence à l'échelle du système

30. Parallèlement aux efforts entrepris sur le plan interne dans tous les domaines de la gestion et de la coordination des activités de coopération technique – y compris la mobilisation de fonds et la mise en œuvre générale de la stratégie de la CNUCED en matière de coopération technique – le secrétariat, à travers le Service de la coopération technique, a continué à s'impliquer largement dans les initiatives interinstitutions du processus «Unis dans l'action» pour la cohérence à l'échelle du système. (Ce processus prévoit notamment la mise en place de programmes et de fonds de l'initiative «Une ONU» dans huit pays pilotes.) Il a également participé au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), au Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) (y compris pour la formation des coordonnateurs résidents), et aux activités interinstitutions pour appuyer les organismes non résidents.

31. Conçu à la fois comme un cadre et un instrument propre à contribuer à la réforme des Nations Unies et à la cohérence à l'échelle du système, le Groupe interinstitutions sur le

toutes les demandes de coopération technique officiellement transmises au secrétariat par les États membres.

commerce et les capacités productives a été créé de manière informelle en avril 2007, et approuvé officiellement par le CCS en octobre 2007. L'objet du Groupe interinstitutions est de permettre aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du commerce et du développement et des questions connexes d'unir leurs forces pour avoir plus d'impact au niveau des pays. Le Groupe a été lancé par le Secrétaire général de l'ONU lors de la douzième session de la Conférence à Accra (Ghana). En sont actuellement membres, outre la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et toutes les commissions régionales des Nations Unies. Le Groupe est à composition non limitée⁴. En outre, l'exécution des activités essentielles dans le cadre du Groupe n'exclut pas une coopération entre celui-ci et d'autres organismes des Nations Unies pour des activités spécifiques.

32. Le Groupe renforce le rôle de coordination du CCS et permet d'intégrer comme il convient la composante commerce et capacités productives dans le processus «Unis dans l'action» et dans le processus pour la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. L'idée est que le système des Nations Unies prenne en compte d'une manière coordonnée et sous ses multiples dimensions et facettes la question de l'impact et des conséquences, pour les pays en développement, de leur intégration dans l'économie mondiale et le système commercial international.

33. Le Groupe du CCS apporte déjà une importante contribution à la cohérence à l'échelle du système. Depuis sa création au début de 2007, il est devenu l'un des organes les plus dynamiques du CCS, et il est le seul qui soit actif dans le domaine de l'aide au développement économique. Il montre comment le principe de la cohérence à l'échelle du système peut être transcrit en termes opérationnels sur le terrain. Il assure une approche intégrée des services fournis par le système des Nations Unies en matière de commerce et de capacités productives. Le Groupe s'attache aussi à transcrire dans les opérations sur le terrain les liens existant entre commerce, réduction de la pauvreté et développement humain. Il prévoit des missions de programmation communes et la formulation de programmes de coopération technique conjoints (voir l'encadré 3).

Encadré 3. Participation de la CNUCED au Groupe du CCS sur le commerce et les capacités productives dans les huit pays pilotes de l'initiative «Une ONU»

En Albanie, la CNUCED dirige le programme conjoint «Vers l'Union européenne: appui aux capacités commerciales de l'Albanie», exécuté en coopération avec le CCI, la FAO, l'ONUDI, le PNUD et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Au Cap-Vert, la CNUCED dirige le programme conjoint «Intégration du Cap-Vert dans l'économie mondiale», exécuté avec le CCI, la FAO et l'ONUDI. Au Mozambique, la CNUCED fournit une assistance en coopération avec le CCI, la FAO, l'ONUDI et le PNUD. Au Pakistan, des contacts sont établis en vue d'opérations conjointes, et on attend la réponse du Gouvernement. Au Rwanda, la CNUCED fournit une assistance en coopération avec

⁴ Voir la note d'information et le document concernant le Groupe à l'adresse <http://www.unctadxi.org/en/Programme/Other-Events/Parallel-and-Side-Events/Launching-of-the-United-Nations-Chief-Executives-Board-CEB-cluster-on-trade-and-productive-capacity>.

l'ONUDI, grâce à la première tranche d'allocations budgétaires au titre du Fonds de l'initiative «Une ONU». En République-Unie de Tanzanie, des contacts sont établis avec l'ONUDI et d'autres organismes dans le cadre du Groupe du CCS pour envisager des activités de programmation communes. Au Viet Nam, la CNUCED propose une assistance pour un programme conjoint mené sous l'égide de l'ONUDI et en coopération avec le CCI et la FAO. En Uruguay, des contacts sont établis avec le coordonnateur résident des Nations Unies en vue d'un projet d'assistance.

34. Les prochaines étapes pour tous les pays pilotes du processus «Unis dans l'action» incluent la mise en œuvre du cadre budgétaire de l'initiative «Une ONU». Chaque organisation engage les opérations avec ses ressources propres. Le «déficit de financement» sera financé par un budget commun alimenté par les donateurs, dont les ressources seront allouées par un comité directeur Gouvernement/interinstitutions et gérées par le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies. La mise en œuvre de ce mécanisme de financement conjoint dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» sera une expérience nouvelle pour tous les organismes des Nations Unies et pour la communauté des donateurs. Les principaux donateurs harmonisent actuellement leurs mécanismes en vue d'allouer d'importantes ressources financières dans le cadre des activités de l'initiative «Une ONU» au niveau des pays.

35. En décembre 2006, le Gouvernement espagnol a créé le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (F-OMD)⁵ pour appuyer les efforts de réforme des Nations Unies au niveau des pays. En plus des ressources allouées à des guichets thématiques précis, le F-OMD propose maintenant un guichet pilote de l'initiative «Une ONU» spécialement conçu pour fournir directement des ressources au Fonds de l'initiative «Une ONU» (également dit «Fonds de cohérence»). Le «F-OMD» apporte un appui à quatre des huit pays pilotes.

36. En termes concrets, on peut attendre des initiatives collectives d'un groupe interinstitutions efficient la valeur ajoutée suivante: a) rationaliser la coordination de la coopération technique; b) éviter les doublons et créer des synergies; et c) mieux étaler les activités des différentes organisations participantes. Le succès du Groupe dépend de plusieurs conditions: a) leadership, engagement des chefs de secrétariat des organismes et appui du CCS; b) communications suivies et coopération étroite entre les membres; c) capacité de prendre des initiatives qui engagent les organisations sur le terrain; d) bonne compréhension des décisions prises au niveau du siège par rapport aux résultats attendus sur le terrain; e) bonne compréhension de ce que les membres du Groupe peuvent faire collectivement au-delà de l'assistance fournie par chaque organisation individuellement; et f) capacité de mobiliser un appui financier et de réunir des fonds provenant de sources différentes et de structures financières différentes⁶.

⁵ D'autres informations sur le Fonds espagnol pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont disponibles à l'adresse <http://www.undp.org/mdgf>.

⁶ Les structures financières des membres du Groupe du CCS varient énormément et impliquent des processus de décision différents pour la formulation des programmes conjoints, qui vont des ressources du PNUD non affectées à des fins spécifiques jusqu'aux contributions de la CNUCED

37. Avec la mise en place du Groupe du CCS et de la programmation coordonnée par pays, on va créer une structure essentielle permettant aux pays bénéficiaires d'avoir accès au savoir-faire des organismes non résidents dans le contexte de l'approche à l'échelle du système appliquée au niveau des pays. Ce statut d'organisme non résident a en effet limité la contribution potentielle de la CNUCED aux actions globales au niveau des pays. Le secrétariat de la CNUCED a été très actif dans l'équipe de travail du GNUD sur les organismes non résidents et dans l'évaluation du rôle de ces organismes dans les plans de l'ONU au niveau national. Compte tenu de la nature et des modalités de la coopération technique fournie par la CNUCED (avis en matière de politiques, formation et analyse), une présence sur le terrain permanente n'est pas nécessaire. L'efficacité de l'assistance qu'apporte la CNUCED dépend pour beaucoup de l'intégration de manière appropriée, dans les plans nationaux, de son savoir-faire propre.

38. Dans le cadre du Groupe du CCS, il a déjà été pris une initiative concrète avec l'élaboration et l'organisation d'une formation interinstitutions sur le commerce et les capacités productives à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies et de leur personnel. La formation a pour objet de mieux faire comprendre les liens existant entre le commerce, la réduction de la pauvreté, le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette démarche est particulièrement importante pour intégrer dans les plans nationaux la composante commerce et questions liées au commerce et pour fournir une assistance technique liée au commerce, dont jusqu'à présent le rôle n'a été que marginal dans les plans des Nations Unies pour l'aide au niveau des pays. Ce programme de formation est organisé en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies⁷.

39. En ce qui concerne les opérations dans le cadre de l'initiative «Une ONU» pour les PMA, le Cadre intégré renforcé fournira une structure commune pour l'appui lié au commerce apporté par les organismes des Nations Unies, ce qui assurera la cohérence, les complémentarités et les synergies avec les interventions du système des Nations Unies dans les pays. Le Groupe interinstitutions cherche donc à assurer l'interface entre le Cadre intégré renforcé et les opérations au niveau des pays concernant le commerce et les capacités productives, selon qu'il convient et conformément aux besoins et aux demandes des pays.

40. La coopération entre la CNUCED et le PNUD devrait s'intensifier compte tenu des faits nouveaux. Un projet de mémorandum d'accord régissant les relations futures entre les deux organisations est en discussion. Ce mémorandum d'accord devrait marquer un tournant dans les relations entre la CNUCED et le PNUD, notamment en définissant le rôle que ces deux

affectées à des fins très spécifiques et fortement fragmentées, en passant par diverses combinaisons entre budget ordinaire et contributions volontaires des institutions spécialisées.

⁷ La première formation pilote a été organisée en mai 2008 à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des conseillers économiques des bureaux du PNUD dans les pays en transition. Ces derniers ont été choisis parce qu'il sera formulé pour eux, en 2008-2009, un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Un atelier de formation similaire pour l'Afrique subsaharienne est prévu au premier trimestre de 2009. On espère que ces initiatives permettront de renforcer la participation de la CNUCED aux opérations à l'échelle du système menées dans les pays. Un financement pour la participation de la CNUCED et pour la préparation de matériels de formation spécifiques est recherché.

institutions peuvent jouer, en tant que partenaires complémentaires, en faveur de la cohérence à l'échelle du système et dans le processus de l'initiative «Une ONU». Le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 souligne le rôle important du développement des capacités commerciales pour renforcer les capacités nationales en vue d'une mondialisation équitable et qui profite à tous, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, à travers sa stratégie consistant à appuyer les initiatives pour le renforcement des capacités commerciales, le PNUD veut aider les pays en développement à négocier, à interpréter et à appliquer les accords commerciaux, ainsi qu'à soutenir la concurrence internationale en surmontant les contraintes au niveau de l'offre. Ces objectifs sont conformes aux dispositions de l'Accord d'Accra et aux décisions du Conseil du commerce et du développement sur les activités de coopération technique de la CNUCED. Sachant que la CNUCED est l'organisme chef de file pour l'assistance technique liée au commerce et qu'elle a obtenu d'excellents résultats dans les domaines indiqués ci-dessus faisant partie du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, la nécessité d'une coopération plus étroite est encore plus évidente.

41. En ce qui concerne l'avenir immédiat du processus «Une ONU» la CNUCED, dans le cadre du Groupe du CCS sur le commerce et les capacités productives, s'attachera: a) à continuer à organiser des missions de programmation conjointes ou à y participer; b) à s'impliquer dans l'évaluation des progrès dans les pays pilotes; et c) à suivre de près le processus conduisant à la formulation de nouveaux PNUAD et à y participer, afin que les questions liées au commerce y soient dûment reflétées. Les gouvernements et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies sont de plus en plus nombreux à vouloir appliquer les mécanismes pilotes de l'initiative «Une ONU» ou des approches similaires dans leurs pays. La plupart des organismes des Nations Unies s'efforcent donc de s'adapter aux changements découlant de ce processus en créant de nouveaux mécanismes et en allouant des ressources humaines pour assurer le suivi des PNUAD.

42. En plus de son rôle de chef de file dans le Groupe du CCS, la CNUCED a été très active dans l'équipe de travail du GNUE sur les organismes non résidents. Des discussions sont en cours aussi avec le PNUD au sujet de son appui financier éventuel à ces organismes pour faciliter leur participation et leur contribution aux plans d'aide au développement des Nations Unies dans les pays, en particulier à la lumière de l'initiative «Une ONU». La CNUCED dirige les contacts et les négociations entre le PNUD et un groupe d'organismes non résidents en vue d'établir un mécanisme pour aider ces derniers à participer aux opérations sur le terrain.

43. À sa session de printemps en 2007, le CCS a demandé au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) d'entreprendre une évaluation des initiatives pilotes du processus «Une ONU». Il a été décidé que le GNUE procéderait à cette évaluation par étapes. La première étape – un examen de l'«évaluabilité» des initiatives pilotes – s'est déroulée au printemps 2008. Elle sera suivie par une évaluation du processus en 2009 et par une évaluation des résultats et de l'impact en 2010-2011. Parallèlement l'Assemblée générale, dans sa résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de 2007, a invité le système des Nations Unies à aider les pays pilotes à évaluer et partager leur expérience avec l'appui du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, et a aussi insisté sur la nécessité d'une évaluation indépendante des enseignements tirés de ces initiatives, dont les résultats seraient examinés par les États Membres. Il a été procédé à l'examen de l'«évaluabilité» pour les huit pays pilotes au printemps 2008, et la CNUCED a conduit l'équipe d'évaluation du GNUE pour l'Albanie. L'étude de

l'«évaluabilité» pour chaque pays pilote sera mise à la disposition des délégations intéressées sur demande. Un document de synthèse sur les huit études de pays sera également mis à disposition.

IV. ÉVALUATION

44. En 2007, le Groupe de travail a examiné l'évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement étranger direct. L'évaluation a été effectuée par une équipe indépendante qui a abouti à la conclusion que, dans l'ensemble, le programme de services consultatifs en matière d'investissement avait été pertinent, avait eu un impact réel et avait été exécuté de façon efficace et efficiente. Les recommandations stratégiques et opérationnelles visant à renforcer l'efficacité du programme ont été approuvées par le Groupe de travail. Un enjeu essentiel était d'établir une approche intégrée des éléments du programme de travail examinés, en restructurant le service qui s'acquitte actuellement de ces fonctions, et en remaniant la conception de ses services en vue de constituer un ensemble unique, complet, holistique, cohérent et universel de services consultatifs en matière d'investissement qui mette l'accent sur l'identification et l'application des meilleures pratiques.

45. La même année, il a été effectué une évaluation à mi-parcours du projet TrainForTrade exécuté dans la République démocratique populaire lao et au Cambodge, à la demande de l'organisme donateur, le Ministère français des affaires étrangères. L'évaluation a conclu qu'il s'agissait d'un projet valable qui avait fourni des résultats tangibles dans un contexte difficile, et qu'il serait préjudiciable de suspendre les activités lorsqu'il prendrait fin en principe en 2009. En effet, pour avoir un impact réel, ce type de projet devait s'inscrire dans le long terme. L'équipe d'évaluation a aussi recommandé que des mesures soient prises pour faciliter l'extension du programme TrainForTrade à d'autres pays en développement, dans un cadre national ou régional.

46. La CNUCED a accueilli la réunion annuelle du GNUE en avril 2008. Le GNUE a pour mandat de professionnaliser et d'harmoniser davantage les évaluations réalisées dans le système des Nations Unies, afin que celui-ci puisse mieux servir les États Membres. La CNUCED a participé activement aux équipes de travail du GNUE sur des thèmes tels que les méthodes d'évaluation et la mise au point de formations pour les évaluateurs du système des Nations Unies. La CNUCED est aussi un membre actif du groupe central de gestion de l'évaluation des activités pilotes du processus «Unis dans l'action».

47. Un nouveau site Web – <http://www.unctad.org/evaluation> – permet d'accéder aux rapports d'évaluation sur les programmes de la CNUCED et décrit comment les évaluations sont faites. Le site servira aussi de guide ressources pour ceux qui doivent organiser ou effectuer des évaluations, en facilitant l'accès aux politiques et aux lignes directrices pertinentes. Cette initiative a pour objets de promouvoir la responsabilisation vis-à-vis du public et aussi de centraliser les informations sur les enseignements tirés des évaluations. Elle devrait permettre au secrétariat et aux États membres de réfléchir systématiquement aux activités de l'organisation et d'améliorer l'efficacité des programmes en ajustant leur contenu et, le cas échéant, en révisant leurs objectifs.

48. La CNUCED développe sa propre politique d'évaluation dans le cadre des règles et règlements pertinents de l'ONU et des normes et critères du GNUE en matière d'évaluation dans le système des Nations Unies.

V. LES PERSPECTIVES D'AVENIR: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

49. L'avenir des activités de coopération technique de la CNUCED dépendra des réformes engagées rapidement pour prendre en compte les questions de coopération technique, tant au niveau de la CNUCED qu'au niveau du système des Nations Unies. Au niveau de la CNUCED, les modifications de la structure et de la gestion de la coopération technique et le programme de travail révisé issu de la douzième session de la Conférence ont des répercussions sur les activités de coopération technique. Au niveau du système des Nations Unies, et dans le contexte du processus de cohérence à l'échelle du système et du processus «Unis dans l'action», il est introduit en matière de coopération technique des réformes beaucoup plus radicales auxquelles la CNUCED doit, selon les attentes, pleinement contribuer. La réponse de la CNUCED à ces deux catégories de réformes consistait à favoriser la convergence et la cohérence. Les réformes du rôle des opérations des Nations Unies en faveur du développement sur le terrain continuent à progresser plus vite que celles de la structure et de la gestion des ressources de coopération technique de la CNUCED.

50. Au niveau des pays, les programmes et les budgets interinstitutions conjoints de plus en plus souvent mis en place – où l'aide liée au commerce fait partie des plans du système des Nations Unies en faveur du développement – exigent une structure de financement regroupée et centrée sur des thèmes prioritaires, comme préconisé dans la recommandation 19 du rapport du Groupe de personnalités, dans les paragraphes 18 et 19 de la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement et dans le paragraphe 217 de l'Accord d'Accra. Mais cette implication croissante de la CNUCED dans l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies, à travers ses activités de coopération technique, est déjà compromise par des difficultés financières. Si la CNUCED veut pouvoir jouer un rôle à la mesure de son mandat, elle doit renforcer sa cohérence interne et ses opérations intégrées, afin que celles-ci puissent s'inscrire effectivement dans les opérations du système des Nations Unies dans les pays.

51. Au niveau du secrétariat, le renforcement du rôle du Comité d'examen des projets – en particulier pour la formulation de nouvelles opérations interdivisions et en vue de sa transformation en organe directeur interdivisions pour toutes les activités de coopération technique de la CNUCED – est un pas important pour améliorer la gestion de ces activités. Pour mettre en œuvre de manière efficace les dispositions pertinentes de l'Accord d'Accra et de la décision 492 (LIV) du Conseil du commerce et du développement, il faut: a) renforcer le rôle du Groupe de travail, notamment pour adapter l'offre de coopération technique à la demande et pour examiner les rapports annuels des divisions et les plans annuels pour les modules thématiques; b) renforcer les liens et les communications entre les divisions et les services chargés de la coopération technique; et c) créer un fonds d'affectation spéciale pour la participation de la CNUCED, à titre individuel et aussi dans le cadre du Groupe interinstitutions du CCS, aux plans d'aide au développement du système des Nations Unies au niveau des pays. Ce fonds d'affectation spéciale améliorerait la visibilité de la CNUCED en tant qu'organisme non résident dans les plans nationaux.

52. L'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED devraient être évalués à la lumière de leur contribution au développement des pays et des régions bénéficiaires. Pour compléter les informations fournies par le secrétariat dans ses rapports sur l'impact des activités opérationnelles de la CNUCED et conformément aux paragraphes 215 a)

et 220 de l'Accord d'Accra – préconisant, respectivement, une plus grande attention à l'évaluation des activités de coopération technique et une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires et les donateurs –, il pourrait être judicieux d'inviter les représentants officiels en poste sur le terrain dans les pays bénéficiaires qui participent directement à la mise en œuvre d'activités de coopération technique à participer aux sessions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et à présenter leur propre évaluation de l'impact de l'assistance technique dans leur pays. Le Conseil du commerce et du développement voudra peut-être envisager la possibilité d'inviter ainsi un représentant officiel de chaque groupe régional à participer aux travaux du Groupe de travail concernant la coopération technique.

53. Le Groupe sur le commerce et les capacités productives est une alliance interinstitutions qui doit agir en s'appuyant sur son mode de coordination et de fonctionnement. Parmi les défis qui l'attendent, il lui faudra notamment déterminer comment étendre les activités au-delà des pays pilotes et comment avoir une voix dans l'initiative d'aide au commerce. Le Groupe devrait permettre aux donateurs d'allouer des ressources financières dans le cadre du processus «Une ONU» pour appuyer le programme du CCS en faveur de la cohérence. En principe, le Groupe devrait renforcer le partenariat entre des institutions qui, normalement, seraient en concurrence pour l'aide au développement dans le domaine du commerce et des capacités productives. Il devrait donc permettre de renforcer la réponse des Nations Unies à l'initiative d'aide au commerce.

54. Afin que les ateliers de formation organisés dans le cadre du Groupe du CCS sur le commerce et les capacités productives procurent les résultats escomptés, il est proposé d'évaluer, quelques mois après l'organisation de chaque atelier, dans quelle mesure la composante commerce et questions liées au commerce a été intégrée dans les plans d'aide du système des Nations Unies au niveau des pays.

55. Il est proposé, au paragraphe 178 de l'Accord d'Accra, de désigner des référents régionaux afin d'approfondir les perspectives régionales de la CNUCED. Ces référents régionaux fourniraient aussi un appui en matière de coopération technique. À cet effet, ils devraient être en contact étroit et régulier avec le Service de la coopération technique. Il est proposé que le mandat de ces référents régionaux inclue les tâches suivantes en matière de coopération technique:

- fournir un appui au secrétariat afin que les priorités et les besoins régionaux soient reflétés dans les activités d'assistance technique de chaque division;
- faciliter les contacts, y compris dans le contexte du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives;
- fournir un appui et un retour d'expérience au secrétariat pour les contacts des référents avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays; et
- renforcer les contacts avec les organisations régionales et sous-régionales et identifier des initiatives conjointes en matière d'aide liée au commerce.
